

RÉFORME E-INVOICING : CYCLE DE VIE DE LA FACTURE

La facturation électronique en France repose sur l'échange de flux normés entre **clients**, **fournisseurs** et **administration fiscale** et s'articule autour de 3 principaux volets :

E-Invoicing

Cycle de vie

E-Reporting



Faisons un focus sur le cycle de vie de la facture pour mieux en comprendre les enjeux et les mécanismes.

Qu'est-ce que le cycle de vie ?

Le cycle de vie d'une facture a 2 objectifs :



Transmettre à l'administration fiscale le statut de la facture émise et donc d'assurer le suivi de la TVA potentiellement collectable ou à collecter. Dans ce contexte, il s'agit des **statuts obligatoires**.



Informer le fournisseur de la façon dont le client va traiter sa facture. Ces statuts permettent d'améliorer la relation clients fournisseurs et ne sont pas transmis à l'administration fiscale ; il s'agit de **statuts recommandés**.

Il offre à chaque acteur impliqué la possibilité de **suivre l'évolution** du traitement de la facture tout au long du processus de facturation, depuis son **dépôt jusqu'à son encaissement**.

Quels sont les statuts obligatoires ?

Quatre statuts sont obligatoires et doivent être communiqués au **Portail Public de Facturation** (PPF) pour l'administration fiscale, ainsi qu'à l'ensemble des intervenants de la chaîne de facturation.

1

Déposée : la facture est transmise (déposée) à la plateforme agréée émettrice (PAE) qui contrôle, accepte pour transmettre ensuite à la plateforme agréée réceptrice (PAR). L'administration fiscale a l'information de l'émission d'une facture.

2

Rejetée : la PAE ou PAR lors d'un des contrôles fonctionnels identifie une anomalie sur la facture. L'administration fiscale ne prendra pas en compte la TVA associée à cette facture rejetée.

3

Refusée : Après avoir été jugée conforme et transmise au client via la plateforme agréée (PAR), la facture peut être refusée dans son intégralité par ce dernier. Ce refus peut s'appuyer sur l'un des 13 motifs de désaccord possibles, tels qu'un défaut de données. Dans cette situation, un avoir doit être émis afin d'annuler la facture, et la TVA correspondante sera neutralisée par l'administration fiscale. Il est important de souligner que ce statut est définitif et ne peut être modifié.

4

Encaissé : le fournisseur informe avoir perçu un paiement partiel ou total de la facture. L'administration fiscale estime le montant de TVA associée pour la comptabiliser (pré-remplissage CA3).



Le statut « Encaissé » est **obligatoire uniquement lorsque la TVA sur les prestations de services est exigible à l'encaissement** (fournisseur n'ayant pas opté pour les débits). Il est également requis pour les factures d'acompte, y compris lorsque le fournisseur a opté pour les débits.

Quels sont les statuts recommandés et pourquoi les mettre en place ?

Les statuts recommandés, dits également facultatifs sont les suivants :

- Émise par la plateforme
- Reçue par la plateforme
- Mise à disposition
- Prise en charge
- Approuvée
- Approuvée partiellement
- En litige
- Suspendue
- Complétée
- Paiement transmis

Certains cas d'usage spécifiques (tiers payeur, mandats de facturation...) peuvent nécessiter des statuts complémentaires. Ils permettent d'apporter des informations utiles au bon traitement de la facture.

Il est donc recommandé :

- ✓ D'échanger avec ses partenaires commerciaux pour identifier les statuts facultatifs pertinents.
- ✓ D'anticiper leur intégration dans les systèmes d'information.
- ✓ De prévoir la gestion de l'ensemble des statuts, obligatoires comme facultatifs.

En bref

Le cycle de vie de la facture constitue l'un des piliers essentiels de la réforme e-Invoicing.

En structurant les échanges entre entreprises et administration autour de statuts **obligatoires** (à des fins fiscales) et **recommandés** (pour fluidifier la relation clients fournisseurs), il garantit un suivi fiable, transparent et conforme du traitement de chaque facture.

Il permet ainsi aux acteurs de **sécuriser la TVA**, d'améliorer la qualité des échanges, d'optimiser leurs processus internes et d'anticiper les éventuels litiges. La mise en œuvre cohérente de ces statuts – obligatoires comme facultatifs – devient donc un véritable **levier de performance opérationnelle et de conformité réglementaire**.